

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 6 décembre 2022.

Nature et effet

La demande a pour but d'autoriser une implantation de bâtiment présentant une marge arrière de 9.5% de la profondeur moyenne du lot. La demande est soumise à des fins de lotissement du terrain.

Ceci contreviendrait au règlement de zonage #38, à la grille des usages et normes de l'annexe A qui exige une marge arrière équivalente à 25% de la profondeur moyenne du lot.

Identification du site concerné

191, rue Saint-Laurent

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra faire parvenir ses commentaires par écrit au <u>dg@st-damase.qc.ca</u> ou directement dans la boîte de courrier située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase, jusqu'au 1er décembre 2022 à 16h, ou encore lors de la séance du conseil municipal.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 16^e jour du mois de novembre 2022.

Johanne Beauregard

Courriel: info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca

Téléphone: 450 797-3341

Directrice générale et greffière-trésorière

Télécopieur: 450 797-3543